



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Yonne**

**Cabinet**

Affaire suivie par : Nicolas BRIOLLAND

Tél : 03 86 72 20 17

Mél : [secaux2maternelle@ac-dijon.fr](mailto:secaux2maternelle@ac-dijon.fr)

12 bis, Boulevard Galliéni

BP 66

89011 Auxerre cedex

Auxerre, le 20 mai 2025

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Yonne

A

Mesdames et messieurs les enseignants de cycle 1,  
S/c Mesdames les directrices et messieurs les  
directeurs,

S/c Mesdames les inspectrices et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale,

## **NOTE DE SERVICE**

**Poursuivre notre progression en réussissant la rentrée 2025 à l'école maternelle :**

### **Mise en œuvre des nouveaux programmes.**

La rentrée scolaire est marquée par l'entrée en vigueur de nouveaux programmes de français et de mathématiques pour le cycle 1. Nous poursuivons la déclinaison du plan maternelle en nous attachant plus particulièrement à deux objets de travail essentiels à l'épanouissement et la réussite des élèves de l'école maternelle, actions conduites notamment dans le cadre des formations de cette année et à venir :

1. Créer les conditions de sécurisation de l'enfant dans son environnement scolaire et ses apprentissages.
2. Installer les premiers apprentissages fondamentaux, en se concentrant sur le langage et les premières notions de mathématiques.

### **Accueil et accompagnement des transitions.**

Garantir la sécurité affective des enfants et gagner la confiance des parents sont toujours deux conditions essentielles pour une première scolarisation réussie.

Il s'agira donc de poursuivre les accueils adaptés et progressifs et d'accompagner les transitions vécues par les enfants en ouvrant l'école aux différents partenaires (parents, établissements d'accueil des jeunes enfants, assistantes et assistants maternels).

Des visites de découverte de l'école maternelle et des temps d'adaptation pourront être organisées avant la rentrée. Madame Audrey Brihaye [missionmaternelle89@ac-dijon.fr](mailto:missionmaternelle89@ac-dijon.fr), pourra vous accompagner dans la démarche.

Des réunions d'information avec les parents des nouveaux inscrits pourront également être proposées pour renforcer le partenariat avec les familles.

Cette occasion d'ouvrir l'école aux parents a pour objectif de rendre compréhensibles le sens et les enjeux de l'école maternelle ainsi que son fonctionnement.

### **La rentrée des élèves.**

Les élèves de l'école maternelle doivent faire leur rentrée à la date fixée par le calendrier national soit le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La rentrée échelonnée, uniquement pour les élèves de petite section, est reconduite, si besoin. Le dispositif doit être présenté et validé au dernier conseil d'école de cette année. Il fera l'objet d'une large communication auprès des différents partenaires de la petite enfance. Ces derniers pourront être associés.

La rentrée échelonnée, si elle est mise en place, aura lieu dans les conditions suivantes :

- L'échelonnement ne dépassera pas **deux jours consécutifs** ;
- Les demandes sont autorisées à titre exceptionnel et dérogatoire uniquement pour les élèves de toute petite section (TPS) et de **petite section (PS) de maternelle** ;
- En ce qui concerne les enfants de moins de trois ans accueillis dans les dispositifs de TPS ou dans les classes mixtes de TPS/PS, les écoles s'appuieront sur le projet de scolarisation qui définit les modalités d'organisation de la rentrée.

Dans tous les cas :

- Le conseil d'école formulera un avis sur l'organisation proposée par les enseignants ;
- Une fiche-action sera **rédigée et envoyée** aux inspecteurs de l'éducation nationale pour validation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les recommandations générales pour *une rentrée échelonnée* sont disponibles sur le site départemental maternelle à l'adresse suivante dans l'onglet « continuité éducative » : <https://maternelle89.cir.ac-dijon.fr/>

### **Adaptation progressive.**

Le jour de la rentrée, les parents seront autorisés à entrer dans les classes. Le contrôle des accès demeure nécessaire pour pénétrer dans l'enceinte scolaire.

Au cours des deux premières semaines de septembre, les modalités d'entrée et de sortie des parents dans l'école seront assouplies. A partir du 15 septembre les entrées et sorties s'effectueront au portail ou à la porte de l'école en fonction de la configuration des lieux.

Les recommandations générales pour *la rentrée* sont disponibles sur le site départemental maternelle à l'adresse suivante dans l'onglet « continuité éducative » : <https://maternelle89.cir.ac-dijon.fr/>

## L'assiduité des élèves.

L'instruction est obligatoire dès trois ans. Il s'agira d'être attentif à l'assiduité scolaire à l'école maternelle. Toutefois des aménagements du temps de présence l'après-midi pourront être demandés par les parents pour les élèves de petite section **uniquement** (cf. formulaire départemental de demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle <http://dsden89.ac-dijon.fr/directeurs/?Amenagement-du-temps-de-presence-a-l-ecole-maternelle>).

Le retour à l'école l'après-midi sera questionné au cours d'une équipe éducative au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre. Je vous rappelle le caractère dérogatoire de cette demande au regard du décret du 2 août 2019.

## Nouvel espace numérique.

Je vous invite à prendre connaissance du nouveau site départemental dédié à l'école maternelle : <https://maternelle89.cir.ac-dijon.fr/> . Vous pourrez y retrouver toutes les actualités ainsi que les ressources pour vous guider dans la préparation de la rentrée 2025.

Je vous remercie pour votre engagement auprès de nos plus jeunes élèves et de leurs familles afin de leur assurer la meilleure entrée possible dans notre système scolaire. Les nouveaux programmes de mathématiques et de français pour le cycle 1 en vigueur à la rentrée 2025 vont nous accompagner à encore mieux réussir notre mission. Vous en aurez pris connaissance grâce aux travaux du pôle maternelle que je vous invite à consulter régulièrement sur le site départemental.

  
Jean-Baptiste LEPETZ

